



Conseil économique et social

Distr. générale
25 mars 2009
Français
Original: anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Session ordinaire de 2010

26 mai-4 juin 2010

Rapports quadriennaux pour la période 2005-2008, présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, en application de la résolution 1996/31 du Conseil

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Commonwealth Human Rights Initiative	2
2. Association européenne des étudiants en droit	4
3. Association interaméricaine de la presse.	6
4. Migrants Rights International	8
5. Cercle di Triglav.	10



1. Commonwealth Human Rights Initiative

(Statut consultatif spécial accordé en 2005)

I. Introduction

Buts et objectifs de l'organisation

La Commonwealth Human Rights Initiative est une organisation non-gouvernementale (ONG) internationale indépendante et non partisane qui a pour mandat de veiller à la réalisation pacifique des droits de l'homme dans l'ensemble du Commonwealth. Ses objectifs consistent à promouvoir la prise de conscience et le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de Harare du Commonwealth et d'autres instruments internationalement reconnus relatifs aux droits de l'homme, ainsi que des lois et politiques nationales favorables à ces droits dans les États membres. L'Initiative met tout particulièrement l'accent sur les principes démocratiques de responsabilisation et de participation, en privilégiant fortement l'accès à la justice et l'accès à l'information en tant qu'éléments essentiels pour une meilleure réalisation par les populations pauvres et marginalisées de leur citoyenneté et de leur participation à leur propre gouvernance.

II. Contribution de l'organisation aux activités des Nations Unies

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

En application du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui lui a été accordé en juillet 2005, l'Initiative a entrepris les activités suivantes: elle a présenté une déclaration sur le travail de police à la dernière session de la Commission des droits de l'homme, en mars 2006; participé à l'élaboration de la déclaration conjointe des ONG également présentée à la Commission à sa dernière session; et signé une lettre collective de la société civile encourageant l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter une résolution créant le nouveau Conseil des droits de l'homme. Depuis la création de ce dernier, en 2006, l'Initiative a recentré ses interventions sur cet organe pour assurer notamment la surveillance de l'évolution des engagements pris par les pays membres du Commonwealth lors de leur campagne en vue de se faire élire au Conseil. En juin 2007, à l'achèvement de la première année de travaux du Conseil, l'Initiative a analysé le bilan des pays du Commonwealth membres du Conseil et publié un rapport à ce sujet.

L'Initiative a également présenté des déclarations au Conseil à ses cinquième et sixième sessions, en 2007, et à sa huitième session, en 2008. En septembre 2007, un membre de l'Initiative a suivi un programme de formation sur le Conseil, participé aux travaux de septembre de la sixième session et abordé avec cet organe de nombreuses questions au cours des phases finales de ses travaux sur le renforcement des institutions. Entre 2005 et 2008, l'Initiative a participé à de nombreuses

interventions de la société civile devant la Commission et le Conseil, qui ont donné lieu à diverses déclarations communes. Elle fait partie d'un réseau de grands groupes de la société civile qui travaille avec le Conseil sur une base transrégionale. Elle a participé à de nombreuses réunions cruciales de ce réseau et a activement contribué à introduire dans les bus et objectifs de celui-ci une perspective globale du Sud. Elle a soumis des documents sur les six pays du Commonwealth retenus pour la première session d'examen, en avril 2008 (Inde, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et de la deuxième, en mars 2008 (Ghana, Pakistan, Zambie). L'Initiative a encouragé d'autres organisations de la société civile à en faire de même et a participé à un forum national des ONG tenu en Inde en novembre 2007, qui a par la suite soumis une déclaration au processus d'examen. Elle a en outre organisé deux consultations nationales, à Accra (29 avril 2008) et Londres (2 mai 2008).

En 2008, l'Initiative a publié la deuxième édition de son rapport analysant le bilan des pays du Commonwealth membres du Conseil. Elle a apporté son concours à une réunion que le secrétariat du Commonwealth avait organisée à Londres en mars 2008 pour aider les pays membres à établir leurs rapports sur les droits de l'homme à l'intention du processus d'examen périodique universel. Cette réunion a rassemblé 25 représentants de gouvernements, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'ONG de neuf pays membres du Commonwealth. Elle a également apporté son concours au secrétariat du Commonwealth pour un séminaire régional des Caraïbes sur l'examen périodique universel organisé à la Barbade en octobre 2008. Ses contributions aux deux réunions susmentionnées ont été publiées par le secrétariat du Commonwealth en 2009 dans un guide des bonnes pratiques en matière d'examen périodique universel.

B. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

L'Initiative a collaboré à plusieurs occasions avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour des initiatives de bonne gouvernance et pour instaurer des synergies entre les efforts faits pour promouvoir l'adoption de lois sur la transparence et de politiques de divulgation de l'information dans la région du Pacifique. En août 2006, elle a été invitée par le Bureau sous-régional du PNUD à mener à bien une opération de sensibilisation et de formation de trois jours sur le droit à l'information pour les ONG de toutes les îles de la région.

C. Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'Initiative a procédé à une analyse critique du projet de guide du PNUD sur la mesure de l'impact du droit à l'information, publication de 2006 qui contient des indicateurs sur l'exercice de ce droit par les groupes marginalisés. En juillet 2008, le Directeur de l'Initiative a participé à une réunion-débat organisée par le PNUD à New Delhi, sur le thème «S'attaquer à la corruption, transformer la vie». Entre

novembre 2006 et février 2008, l'Initiative a produit des épisodes tests pour une série télévisée sur l'initiation juridique et les droits des citoyens à l'égard de la police, à l'intention ou d'un projet sur le renforcement de l'accès à la justice en Inde, exécuté par le PNUD pour le compte du Ministère indien de la justice. Une équipe pluridisciplinaire de sept membres, conduite par le Directeur du programme national sur la réforme de la police financé par le PNUD au Bangladesh, a participé à une table ronde régionale sur les réformes de la police organisée par l'Initiative à New Delhi en mars 2007.

2. Association européenne des étudiants en droit

(Statut consultatif spécial accordé en 1997)

I. Introduction

Buts et objectifs de l'organisation

L'Association européenne des étudiants en droit (European Law Students' Association – ELSA) est une organisation internationale, indépendante, apolitique à but non lucratif, qui regroupe des étudiants en droit et des jeunes juristes, et qui est gérée par et pour eux. Fondée en 1981, elle constitue aujourd'hui la plus importante association indépendante d'étudiants en droit. Elle est présente dans plus de 200 facultés de droit, dans 40 pays européens, et compte 30 000 adhérents, étudiants et jeunes juristes. Ses membres se caractérisent par leur ouverture sur le monde et leur attachement au développement professionnel et personnel par l'échange d'expériences culturelles et de connaissances juridiques.

Ses activités procèdent d'une philosophie qui s'énonce comme suit: la vision de l'Association est celle d'un monde juste dans lequel existe le respect de la dignité humaine et de la diversité culturelle. Le but de l'organisation est de favoriser l'enseignement du droit de manière à promouvoir la compréhension mutuelle et la responsabilité sociale des étudiants en droit et des jeunes juristes. Le moyen d'y parvenir consiste à offrir aux étudiants en droit et aux jeunes juristes la possibilité d'améliorer leur connaissance des cultures et des systèmes juridiques autres que les leurs, dans un esprit de dialogue critique et de coopération scientifique; à aider les étudiants en droit et les jeunes juristes à être ouverts sur le monde et à acquérir des compétences professionnelles; et à encourager les étudiants en droit et les jeunes juristes à agir dans l'intérêt de la société.

Grâce aux activités d'ELSA, les membres enrichissent leur connaissance des autres cultures ainsi que leur expérience juridique. Ces activités comprennent notamment des séminaires et conférences, des voyages d'étude, un programme d'échanges d'étudiants stagiaires et des activités scientifiques comme les groupes de recherche juridique, les tribunaux fictifs et les concours d'exposés. Le projet international le plus important de l'Association est un concours mondial de procès fictifs sur le droit de l'Organisation mondiale du commerce, organisé tous les ans depuis 2003.

L'Association fait preuve d'un attachement constant à la sensibilisation aux droits de l'homme, à l'éducation aux droits de l'homme et au respect de l'État de droit. Elle a conclu un accord de coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés. En octobre 2005, elle a obtenu le statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

II. Contribution de l'organisation aux activités des Nations Unies

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

L'Association était représentée aux réunions et sessions de divers organes des Nations Unies. Les délégations, composées d'étudiants en droit et de jeunes juristes, étaient constituées à l'issue d'un processus de sélection interne. Elles avaient pour tâche d'effectuer des recherches sur le sujet considéré, de participer aux réunions où sessions de l'organe en question et, une fois la réunion achevée, d'établir un rapport qui est mis à la disposition de l'ensemble du réseau. Les délégués sont tenus, si on le leur demande, de faire des exposés aux membres de l'Association dans leur pays.

L'Association a participé aux quarante-neuvième, cinquantième, cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions de la Commission de la condition de la femme, tenues au Siège de l'ONU.

Par ailleurs, elle a participé à la cinquante-septième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme de l'ONU, tenue à Genève en 2005, et aux quarante-troisième et quarante-quatrième sessions de la Commission du développement social de l'ONU, tenues au Siège de l'Organisation en 2005 et 2006, respectivement.

Elle a aussi participé à la cinquantième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, tenue au Siège de l'ONU, en 2006. En 2007, elle a participé à la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

L'Association a été activement associée à la création de la Cour pénale internationale et a pris part aux travaux des assemblées d'États parties au Statut de Rome.

En outre, l'Association a régulièrement participé aux sessions ou de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international et a participé aux sessions du Groupe de travail sur les achats, du Groupe de travail sur l'arbitrage et la conciliation, du Groupe de travail sur le droit des transports et du Groupe de travail sur les sûretés.

Deux membres du comité international de l'Association ont assisté à la cérémonie de remise du Prix et de l'éducation à la paix décerné par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui s'est déroulée au Siège de l'UNESCO, à Paris, en 2006.

B. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

L'Association coopère avec les organes de l'ONU et les institutions spécialisées des Nations Unies dans son domaine principal d'activité: ses groupes locaux, nationaux et internationaux coopèrent avec les Nations Unies pour l'organisation de manifestations telles que les séminaires et les conférences dans les facultés de droit. L'association organise des voyages d'étude institutionnels qui permettent à ses membres de se rendre dans des institutions internationales et d'acquérir une connaissance scientifique de leur domaine de travail qui complète leurs études universitaires, expérience dont ils rendent compte dans les facultés où ils étudient.

Le programme à vocation internationale de l'Association est concentré pendant une certaine période sur un thème juridique particulier. En 2006, ce thème était «25 années de développement du droit» et comportait un sous-thème intitulé «Les Nations Unies au XXI^e siècle».

Pour la période 2007-2010, le thème retenu est celui du droit de la propriété intellectuelle. L'Association coopère avec l'OMPI, à laquelle elle fournit des intervenants et une assistance scientifique. L'Association participe en outre régulièrement aux réunions de l'OMP et aux sessions de ses organes.

C. Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement

Les groupes nationaux et locaux de l'Association organisent régulièrement des manifestations et campagnes de soutien aux objectifs du Millénaire pour le développement: a) dans le cadre du programme international sur les droits de l'homme de l'Association, les groupes locaux en Pologne ont organisé en 2008, à l'occasion de la «Journée des enfants en Afrique» du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, une campagne de collecte de fonds pour l'achat de vaccins destinés aux enfants en République démocratique du Congo; b) les stages «Formations baltes» sont organisés tous les ans, dernièrement en Lituanie et à Kaliningrad (Fédération de Russie). Ces stages ont pour objet d'apporter aux membres de l'Association des connaissances et des compétences en matière d'organisation de manifestations en faveur des droits de l'homme produisant un effet multiplicateur dans ces pays. En 2008, le thème en était «Droits de l'homme et mondialisation».

3. Association interaméricaine de la presse

(Statut consultatif spécial accordé en 1953)

I. Introduction

Buts et objectifs de l'organisation

L'Association interaméricaine de la presse est une organisation à but non lucratif qui se consacre à la défense de la liberté d'expression et la liberté de la presse dans l'ensemble des Amériques. Ses deux objectifs principaux consistent à défendre la liberté de la presse partout où elle est contestée et à être au service de ses membres et de la société, et ce a) en plaidant la cause de la dignité, des droits et des responsabilités des journalistes; et b) en encourageant l'adoption des plus hautes normes de professionnalisme et de sérieux, en favorisant l'échange d'idées et d'informations qui contribuent au perfectionnement professionnel et technique de la presse et en aidant à élargir le champ des connaissances et à accroître les échanges mutuels entre les peuples des Amériques, appuyant ainsi les principes fondamentaux d'une société ouverte est libre et de la liberté individuelle.

II. Contribution de l'organisation aux activités des Nations Unies

L'Association mène à bien un programme continu d'éveil intellectuel des enfants. Intitulé «Le journal et l'éducation», ce programme a été conçu pour donner aux écoles les moyens d'apporter aux élèves une connaissance et une conscience de l'information disponible et pour encourager l'examen de cette information et sa transformer en connaissances et en expérience. Cette initiative permet d'inculquer dès l'âge scolaire les connaissances de base nécessaires pour pouvoir occuper les emplois qui seront disponibles et se réaliser pleinement.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce programme, l'Association a conçu en 2002 un manuel détaillé destiné à aider les journaux, les éducateurs et le système scolaire en Amérique latine à exécuter des programmes visant à améliorer le niveau d'instruction des élèves en combinant les nouvelles du jour au contenu traditionnel des manuels scolaires. Ce manuel est encore utilisé aujourd'hui.

Dans le cadre de cette initiative, l'Association, en collaboration avec l'Association de la presse enfantine, a organisé à Santiago, en 2007, une grande conférence sur les stratégies de développement d'un lectorat bien formé.

A. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

L'Association a engagé un certain nombre d'initiatives en coopération avec des organes de l'ONU ou des institutions spécialisées, notamment dans le cadre de séminaires qu'elle a parrainés et au financement desquels l'UNESCO a participé. En

novembre 2007, l'Association a organisé à Mexico un séminaire sur le risque et le journalisme d'investigation. Ce séminaire avait pour objectif principal de contribuer à réduire les risques courus par les journalistes dans leur travail quotidien, de faire mieux prendre conscience de l'impunité dont jouissent les auteurs de crimes contre des journalistes et d'apporter aux journalistes d'investigation des connaissances de pointe sur les techniques d'investigation, par un échange d'expériences avec les experts de ces questions. Au total, 45 journalistes représentants des journaux du Mexique et d'Amérique centrale et du Sud ont participé à ce séminaire qui a été rendu possible par un financement partiel accordé par le Bureau de l'UNESCO à San Jose. Un séminaire analogue a été organisé à Guatemala City en novembre 2008, au cours duquel les questions relatives au crime de blanchiment d'argent ont été abordées en plus des sujets susmentionnés. En 1997, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté une résolution condamnant la violence contre les journalistes, dans le but de sensibiliser les gouvernements et les organisations régionales et internationales à cette question est d'essayer ainsi de lutter contre la culture actuelle de l'impunité, tâche qui est au cœur des principales campagnes de l'Association.

B. Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement

Les objectifs de l'Association sont en harmonie avec certains aspects des objectifs du Millénaire pour le développement adoptés par les Nations Unies, à cause en particulier de leur vocation régionale et de l'accent mis sur les régions les moins développés telles que l'Amérique centrale et du Sud, de la promotion de l'éducation en tant que droit fondamental et de l'accent mis également sur l'amélioration de la qualité de l'éducation, l'éducation des enfants en particulier, dans le cadre du programme «Le journal et l'éducation» et par l'octroi de prix et de bourses pour les œuvres journalistiques méritantes et les étudiants dans le besoin. L'Association planifie ses réunions semestrielles de telle manière que la moitié d'entre elles se tiennent en Amérique centrale et du Sud ou dans la région des Caraïbes. Ces réunions contribuent à l'économie locale des pays les moins développés tout en suscitant une prise de conscience des besoins et problèmes locaux, qui sont ensuite évoqués dans les journaux de différents pays représentés par les près de 450 délégués participant aux réunions. L'Association, par son programme de prix annuels, récompense l'excellence en matière de journalisme dans les 33 pays qui soumettent chaque année des candidatures.

L'Association collabore avec l'UNESCO à la promotion de la libre circulation des idées et de l'accès universel à l'information ainsi que de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et de l'indépendance des médias. Elle est aussi représentée dans de nombreuses activités de l'ONU/UNESCO en tant que membre du Comité mondial de la liberté de la presse. L'Association est reconnue en tant que principale organisation de défense de la liberté de la presse dans les Amériques et, à ce titre, elle a participé à tous les débats régionaux et internationaux en rapport avec la liberté d'expression ou la liberté de la presse depuis les années 1950. Sa participation aux programmes des Nations Unies lui a été bénéfique au fil des ans. L'appui de l'Association a été constant, de même que son attachement au maintien de son statut consultatif.

4. Migrants Rights International

(Statut consultatif spécial accordé en 2001)

I. Introduction

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation Migrants Rights International a été fondée au Caire, en septembre 1994, sous l'appellation de Comité international de surveillance des droits des migrants, en marge de la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement. Elle a été créée en tant qu'organe international de surveillance des droits de l'homme composé d'experts indépendants spécialisés dans les droits des migrants. Elle a pour objectifs de a) promouvoir la reconnaissance et le respect des droits de l'homme de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille; b) plaider la cause de la ratification universelle de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille; c) faciliter la tâche des associations de migrants et autres ONG de défense des droits des migrants; et d) surveiller les tendances et les évolutions concernant les droits des migrants et leur bien-être.

II. Contribution de l'organisation aux activités des Nations Unies

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Migrants Rights International a participé à de nombreuses réunions et activités, dont la deuxième session du Comité des droits des migrants de l'ONU, tenue à Genève en avril 2005; la soixante et unième session ordinaire annuelle de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, tenue à Genève en avril 2005; la réunion de la Commission mondiale sur les migrations internationales, tenue à Mexico en mai 2005; et le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les migrations internationales et le développement en 2005. Migrants Rights International a présenté des observations relatives à l'application d'un cadre fondé sur les droits de l'homme et à l'inclusion des acteurs de la société civile à la session du Comité des droits des migrants de l'ONU tenue à Genève en décembre 2005; aux auditions préparatoires au Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations et le développement organisé à New York en mars 2006; et à la première session du Conseil des droits de l'homme tenue à Genève en 2006.

Des membres du comité directeur de l'organisation ont assisté en tant qu'observateurs aux cérémonies d'ouverture et ont organisé une manifestation en marge de la session au Palais et Nations à Genève. Migrants Rights International a constitué une délégation de groupes de migrants qui s'est entretenue avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants. Elle a en outre présenté des observations sur le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée

générale à sa soixantième session à propos des migrations internationales et du développement. Elle a participé au Colloque international sur les migrations internationales et le développement organisé à Turin (Italie) en juin 2006; à la réunion-débat sur les migrations internationales et le développement organisée à Genève en juillet 2006; aux auditions interactives informelles de la société civile organisées au Siège de l'ONU en juillet 2006; au Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement organisé à New York en septembre 2006; et au Dialogue de la communauté mondiale sur les migrations, le développement et les droits de l'homme organisé à New York en septembre 2006. En avril 2007, des membres de Migrants Rights International ont apporté au Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants une assistance dans le cadre de la visite d'enquête qu'il a effectuée aux États-Unis. L'organisation a également participé à la septième session du Conseil des droits de l'homme, tenue à Genève en mars 2008. Des membres du comité directeur de l'organisation se sont entretenus avec des membres du secrétariat du Comité des droits des migrants de l'ONU à Genève, en mars 2008. Ils ont participé à la réunion-débat sur les "Perspectives des droits de l'homme au forum mondial sur les migrations et le développement", organisée à Genève en septembre 2008; à la Conférence d'examen de Durban, tenue à Genève du 21 avril au 2 mai 2008; aux réunions préparatoires de la société civile en vue du processus d'examen de Durban en 2009; et à la campagne mondiale en faveur de la ratification de la Convention des travailleurs migrants organisée à Genève.

B. Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement

En septembre 2007 (Bruxelles) et novembre 2008 (Manille), Migrants Rights International a coordonné avec des partenaires nationaux et internationaux un travail de plaidoyer en faveur des droits de l'homme dans les délibérations intergouvernementales dans le cadre du Forum mondial sur les migrations et le développement.

À l'occasion de la Journée des migrations internationales, célébrée le 18 décembre, Migrants Rights International et ses filiales ont assuré dans leurs régions respectives la promotion et l'organisation de nombreuses activités de célébration de cette journée en 2005, 2006, 2007 et 2008.

5. Cercle du Triglav

(Statut consultatif spécial accordé en 2001)

I. Introduction

Buts et objectifs de l'organisation

Le Cercle du Triglav a été créé à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social organisé par l'ONU à Copenhague en 1995. Dans le cadre des

préparatifs de cette manifestation, le Secrétariat a organisé à Bled (Slovénie), en octobre 1994, un séminaire sur les dimensions éthiques et spirituelles du progrès social, et un certain nombre de participants ont décidé de poursuivre cette réflexion dans le cadre d'une organisation à but non lucratif baptisée «Triglav», ou «le dieu à trois têtes», du nom de la montagne au pied de laquelle le séminaire s'était tenu. L'objectif du Cercle du Triglav est de contribuer à la réalisation des promesses et des idées exprimées par le Sommet et par les initiatives connexes des Nations Unies, notamment le Sommet Planète Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992.

Le Cercle œuvre en faveur d'un progrès plus humain, qui préserverait le patrimoine noble et divers de l'humanité et l'intégrité de l'environnement naturel. Il s'efforce de définir et de promouvoir le bien commun de l'humanité par la réflexion, la recherche et le dialogue. Ses objectifs sont aussi ceux des Nations Unies. Il mène à bien son action dans le cadre de séminaires, de travaux de recherche et de la collaboration avec des institutions nationales et internationales. Ses membres proviennent de différentes régions du monde et de différentes couches de la société. Les débats du Cercle sont résumés dans des rapports qui sont ensuite distribués aux membres, aux participants à ses rassemblements et au grand public. Il tient un site Web par le biais duquel ses activités, ses rapports et ses autres documents font l'objet d'une diffusion générale. Dans le cadre des Nations Unies, le Cercle participe régulièrement aux sessions annuelles de la Commission du développement social. Il entretient aussi activement des liens avec d'autres ONG qui partagent ses préoccupations.

Au cours de la période à l'examen (2005-2008), le seul changement notable dans le mode de fonctionnement du Cercle du Triglav consiste en une répartition géographique plus diversifiée de ses activités.

Il a organisé des rassemblements au Harvard-Yenching Institute en février et décembre 2005 et en janvier 2007, ainsi qu'à la Harvard Business School en mai 2008. Le Cercle se réunit régulièrement à Ougny (France) depuis l'été de 2006.

Le Cercle s'est réuni à deux reprises à l'Université de la Californie à Santa Barbara, en mars 2006 et mars 2008.

Par ailleurs, le Cercle a collaboré avec d'autres institutions internationales pour l'organisation de plusieurs séminaires conjoints.

II. Contribution de l'organisation aux activités des Nations Unies

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Le Cercle du Triglav a participé aux quarante-troisième (2005), quarante-quatrième (2006) et quarante-cinquième sessions de la Commission.

B. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies

Le Cercle du Triglav a essentiellement collaboré avec la Commission du développement social et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU. Toutefois, il élargit progressivement le champ de ses activités à d'autres organes subsidiaires du Conseil économique et social, notamment la Commission de la condition de la femme et la Commission du développement durable, ainsi qu'avec d'autres entités du Secrétariat et de l'ensemble du système des Nations Unies. Au cours de la période à l'examen, un membre du Cercle a collaboré avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour une étude sur le développement social dans la région. Par ailleurs, il a collaboré avec des responsables de l'UNESCO lorsqu'il a participé à une réunion sur la coopération pour le développement social en Afrique de l'Ouest organisée à Bamako.

C. Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement

Le Cercle du Triglav ayant été créé pour développer et approfondir la compréhension internationale des valeurs qui ont été au fondement de la coopération et du développement – valeurs qui ont été particulièrement bien explicitées par le Sommet mondial pour le développement social –, sa première contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement consiste à favoriser un accord sur les incidences pratiques des normes et des principes consacrés dans la Déclaration du Millénaire, qui constituent la base morale, intellectuelle et politique de ces objectifs. La Déclaration insiste sur la responsabilité collective des États de défendre les principes de dignité humaine, d'égalité et d'équité à l'échelle mondiale. Plus particulièrement, dans le cadre de deux de ses réunions susmentionnées, qui ont rassemblé des intellectuels et des personnalités politiques de la Chine, du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et du monde occidental, le Cercle s'est penché sur la signification de la dignité humaine et ses liens avec la justice sociale. En outre, la Déclaration proclame un certain nombre de valeurs fondamentales – liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect de la nature et responsabilité partagée – comme étant essentielles dans les relations internationales au XXI^e siècle. Le Cercle s'est penché avec une attention particulière sur ces valeurs dans un colloque organisé à Beijing en juin 2006 et dans son rassemblement en France de juillet 2008 consacré à l'idée de progrès. De manière plus directe, par l'échange international de vues et d'idées, le Cercle a mené à bien au cours de la période à l'examen des activités pertinentes au regard des objectifs du Millénaire 1, 7 et 8.

Objectif 1: les conclusions du Cercle sur la réduction de la pauvreté ont été diffusées par l'intermédiaire de ses membres, notamment ceux liés au Conseil mondial des églises.

Objectif 7: le débat sur les modes de vie plus simples dans les pays où règne l'abondance était pertinent au regard de la durabilité environnementale.

Objectif 8: s'agissant du "partenariat mondial", les deux séminaires sur la société civile mondiale, dont le Cercle était coorganisateur, ont formulé des lignes directrices pour une relation mutuellement bénéfique entre les secteurs public et privé.

D. Activités venant en appui à des principes mondiaux

Les thèmes des séminaires et réunions organisés par le Cercle du Triglav sont directement ou indirectement liés aux activités des Nations Unies visant à favoriser «le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande», comme le proclame la Charte des Nations Unies dans son préambule. Des rapports sur toutes ces activités sont disponibles sur le site Web du Cercle: www.triglavcircleonline.org. On trouvera également sur le site Web des articles d'appui aux principes mondiaux écrits par des membres du Cercle.
